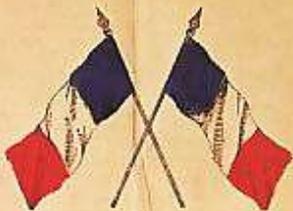


Crosne au début de la guerre 1914 / 1915

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



**ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE**

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche deux Août 1914*

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages colorées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre.  *Le Ministre de la Marine.* 

IMPRIMERIE GUYOT, 11, RUE DE LA HARPE, PARIS

Les affiches de mobilisation générale sont apposées dans la commune dès le dimanche 2 août 1914.

La veille, les cloches ont sonné à toute volée, lugubrement... elles annonçaient la guerre !

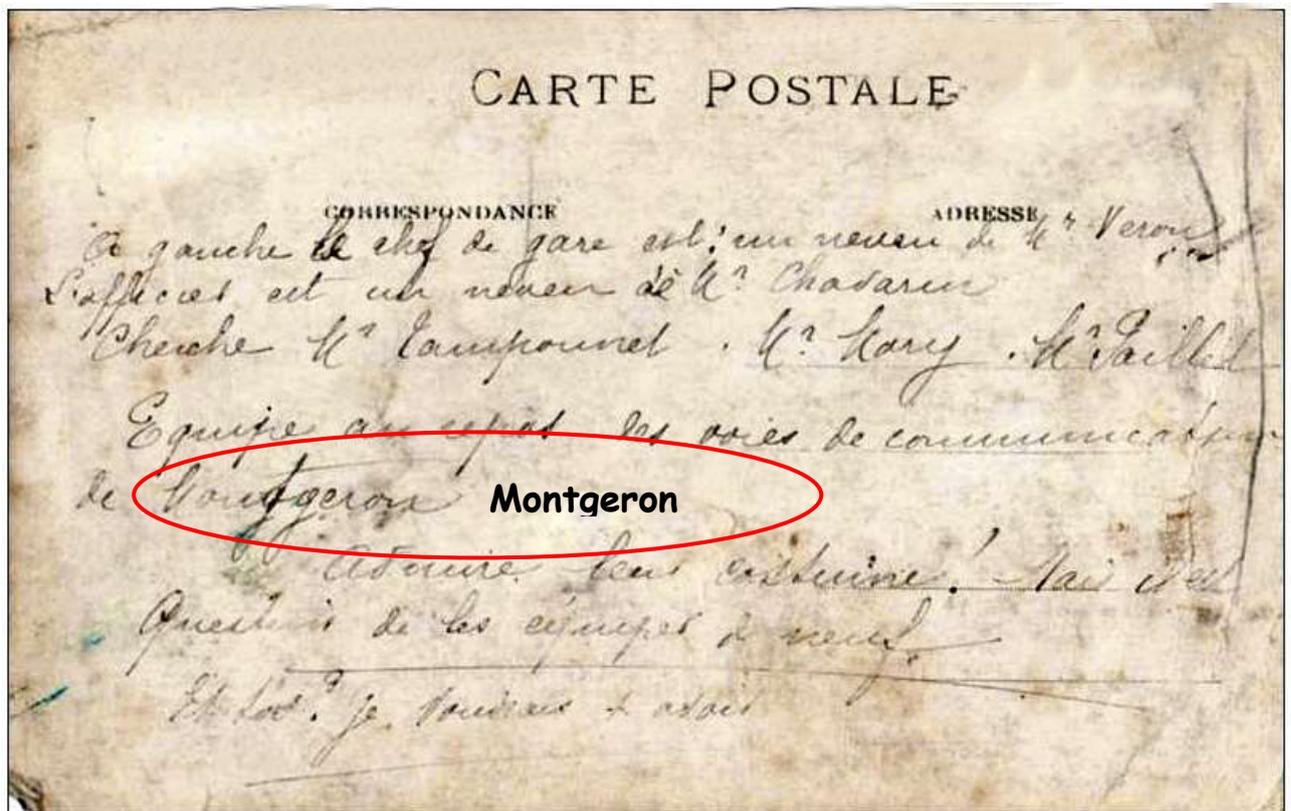
Après avoir entendu le tocsin, La grande majorité des habitants se sont rassemblés sur la place. Successivement, ils ont éprouvé stupeur, peur, émotion, confiance, un certain enthousiasme même, mêlé à une tristesse résignée.

Les affiches apposées, immédiatement les hommes de la **réserve de la territoriale** désignés pour le service des voies ferrées, se réunissent et s'entendent pour partir afin de rejoindre leur poste.

Montgeron



Sur la photo, les sieurs TAMPONNET, MARY et PAILLET de Crosne à la gare de Montgeron-Crosne.



Dans les rues du village, des drapeaux ornent des fenêtres, pas toutes les fenêtres, parce que les villageois - Crosne c'est encore la campagne - redoutent les conséquences de la guerre.

Les produits qui rappellent l'Allemagne et l'Autriche sont retirés des devantures et des rayons des magasins.

Mais la lutte contre l'ennemi unit les Français dans leur désir de vaincre.

La réserve de l'active part tôt ce matin - là. Détails émouvants et scènes d'adieu poignantes : les épouses, les mères, les sœurs accompagnent les appelés à la gare de Montgeron-Crosne ou de Villeneuve-Saint-Georges. Tous ceux qui restent les regardent partir les yeux pleins de larmes. Plus d'une mère ou d'une jeune épouse sanglotent.

Puis, chaque jour, nouveaux départs, nouveaux adieux...

Il est courant d'entendre un père qui laisse ses enfants avec leur mère dire : « J'aime mieux que ce soit moi que l'enfant qui parte ; peut-être quand il sera en âge d'être soldat, n'y aura-t-il pas de guerre possible, si celle-ci est bien menée ».

En l'absence du Maire, Ernest LEMOINE, le Conseil municipal organise la vie locale au vue de l'état d'urgence dès le 3 août, lors d'une séance extraordinaire sous l'autorité du 1^{er} adjoint, Paul LAFORGE.

Il commence en donnant lecture du télégramme de Monsieur le sous-Préfet lui notifiant l'**Etat de siège**, après la déclaration de la guerre par l'Allemagne, ainsi que du décret de mobilisation générale .

*Séance extraordinaire du lundi 3 août 1914.
annoncée par voie d'affiches.*

Le lundi trois août mil neuf cent quatorze à neuf heures et demie du soir, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M. Laforge, adjoint, agissant à défaut de l'absence de M. le Maire de propos.

Étaient présents : M. Laforge, adjoint, Aubé, Cantard, Rieger, Sali, Chauveau, Charrier et Faime.

*Absents, aussi : M. Barre et Glaborel,
Absents, M. Lemoine, Haire et Gardoux.*

M. F. Charrier est élu secrétaire de séance.

M. le Président donne lecture du télégramme de M. le Sous-Préfet lui notifiant l'Etat de siège, après déclaration de la Guerre par l'Allemagne, ainsi que du décret de mobilisation générale.

M. le Président donne également lecture des instructions des autorités militaires concernant la situation des étrangers domiciliés dans la Commune et notamment des Sujets allemands et austro-Hongrois.

Le Conseil décide tout d'abord de siéger tous les jours à une heure déterminée pour assurer l'organisation municipale prévue en temps de mobilisation générale.

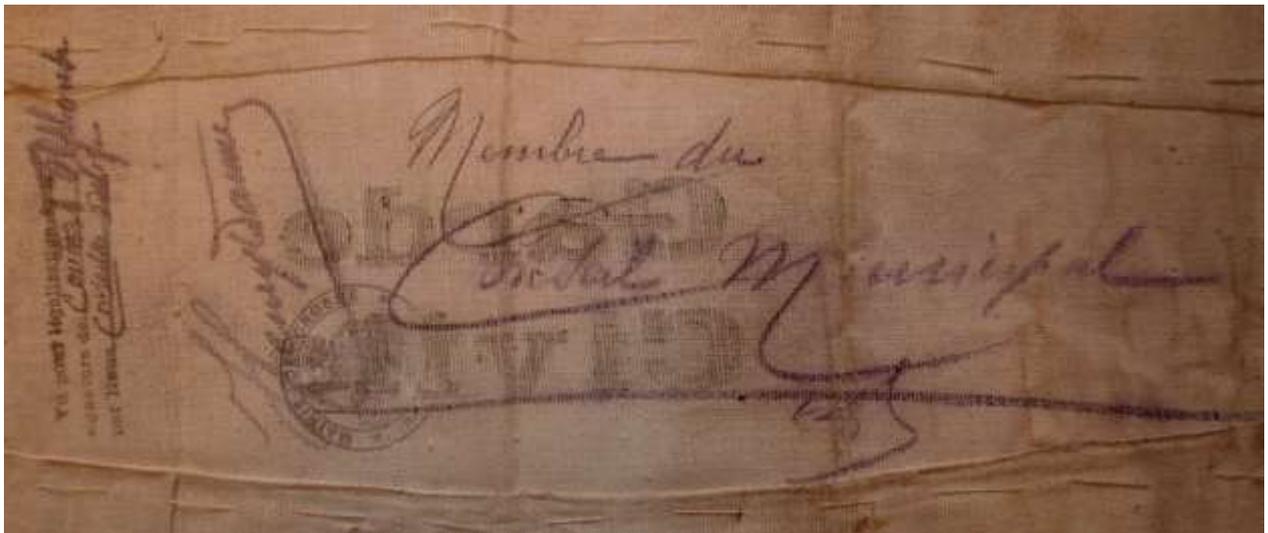
Le Conseil décide ensuite

Plusieurs décisions sont prises immédiatement :

- « **Réquisitionner**, pour le service de la commune, **des véhicules automobiles** disponibles, notamment ceux de MM. Louis CHAPONNAY et DAIME ».
- « **Accepter**, en ces circonstances graves, **le concours de tous les citoyens** ... M. MARECHAL, comme **commis boulanger**, est mis au service de Mr PETITOT boulanger... certains aident pour **soigner et traire les vaches, conduire les chevaux sans conducteur, réparer les voitures, les appareils d'éclairage...** ».
- « Assurer la police de la commune par un **Garde civile** (en créant un poste) ».



Le poste sera attribué, par arrêté, à Monsieur Henri DAIME, membre du Conseil municipal au cours de la séance du Conseil du lendemain.



- « Reconstituer une nouvelle division de sapeurs-pompiers ». La liste sera retenue le 11 août et comptera 18 personnes ».

de M. L. Léziney et Gibault :

Le Président donne lecture de l'Etat de
 subordination formée pour la durée de l'Etat
 de tout :

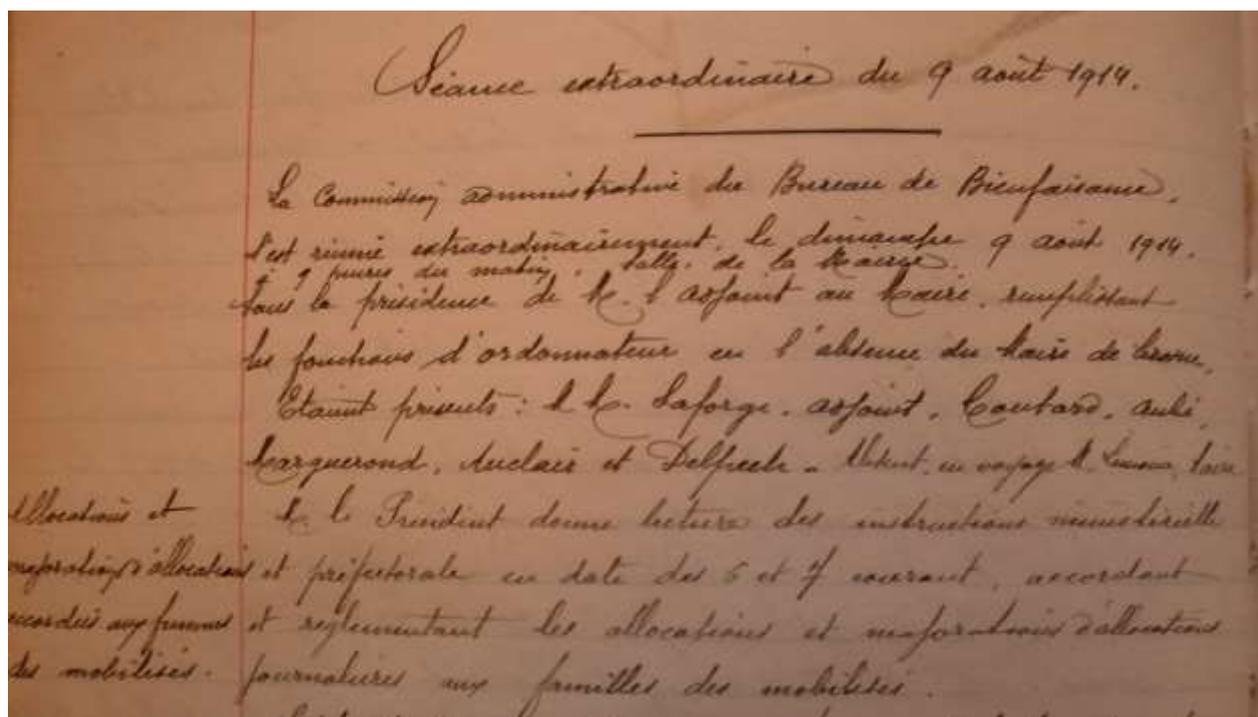
M. L. Léziney Louis, chef
 " Gibault Edouard - Sous-chef
 " Goardou François, caporal
 " Sarrazin Victor - 1^{er}
 " Baictier Jean sapeur
 " Delage Auguste "
 " Chebault Camille "
 " Durand Joseph "
 " Bezon Philippe "
 " Hauteguerre Emile "
 " Philippe Jules "
 " Rabatoux Lucien "
 " Quéro Lucien "
 " Guilleaume Fernand "
 " Auxerre Emile "
 " Sarrazin Henri "
 " Durand F. 2^{ème} "
 " Farget fils "

Le conseil approuve la nouvelle formation
 sapeurs-pompiers de la Commune et accepte
 coporant et hommes la composant.

Lors de la réunion du 4 août, le Conseil municipal informe que « des personnes offrent **gratuitement des quantités de lait**, MM. VALLERAND, AUCLAIR et le baron GOURGAUD à prendre à la ferme du château de la Grange »

« 41 citoyens se sont déclarés volontaires pour faire partie de la Garde civile » qui, rappelons-le, sera placée sous l'autorité de M. DAIME.

Parallèlement, le dimanche 9, la **commission administrative du bureau de bienfaisance de Crosne** se réunit en séance extraordinaire pour mettre en place les « allocations journalières aux familles des mobilisés. **99 familles sont concernées**. Le montant de l'allocation est fixé à 1 franc par jour et 0,50 pour chaque enfant de moins de 16 ans ».



« **Une caisse de secours** est créée, destinée à venir en aide aux familles victimes de la guerre ».

Il est également fait « **appel** aux sentiments charitables des administrés qui pourraient remettre à la mairie **des dons** en nature, destinés à être équitablement répartis, sous son contrôle, aux plus nécessiteux » (familles au chômage ou dont le père est sous les drapeaux).

Le 11, de nouvelles mesures sont prises par le Conseil municipal « à effet d'**assurer les moissons et sauvegarder les récoltes** ».

« Jamais peut-être on n'avait vu ici un pareil élan de solidarité : les vieilles querelles, les vieilles rancunes personnelles sont oubliées et tout le monde s'aide ».

**Le 22 août 1914,
Marcel Louis VOLAT est tué.**

**Il est le premier
« Mort pour la France » de la
commune.**



Uniforme 1914-1915

Il ne sera officiellement déclaré mort
au combat que le 26 mars 1916
(Voir sa fiche)

Ce n'est qu'au lendemain de la victoire de la Marne, en septembre 1914), que l'état-major se décide enfin à doter ses troupes d'uniformes bleu-horizon, moins visibles aux yeux de l'ennemi.

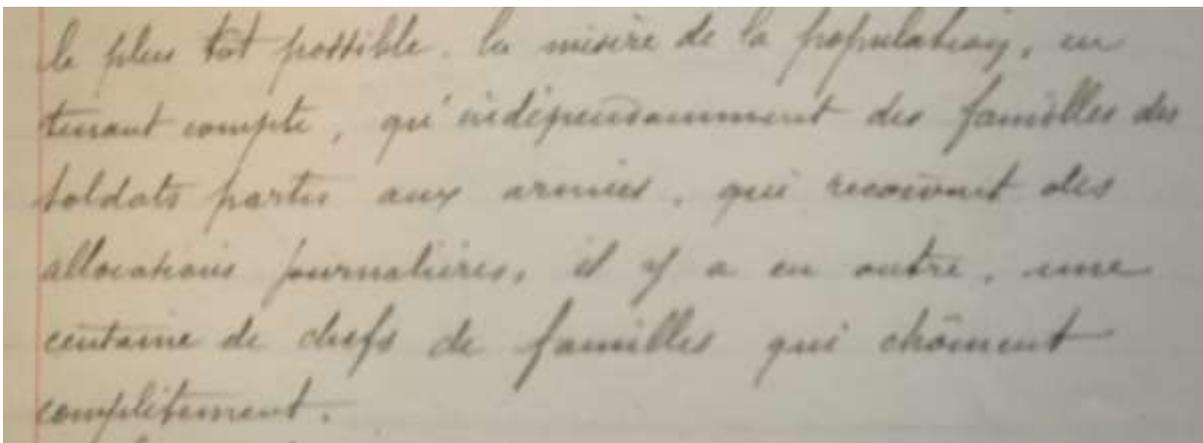
Les fantassins, trop voyants se sont fait décimer.

Le 1^{er} septembre, la Commission remercie Monsieur AUCLAIR (membre de la commission) qui fait **don** d'une partie de sa récolte de **pommes de terre**.

Une deuxième liste de 24 familles bénéficiaires d'allocations journalières est approuvée, pour 27 demandes.

Au cours de cette même séance, la Commission précise que :

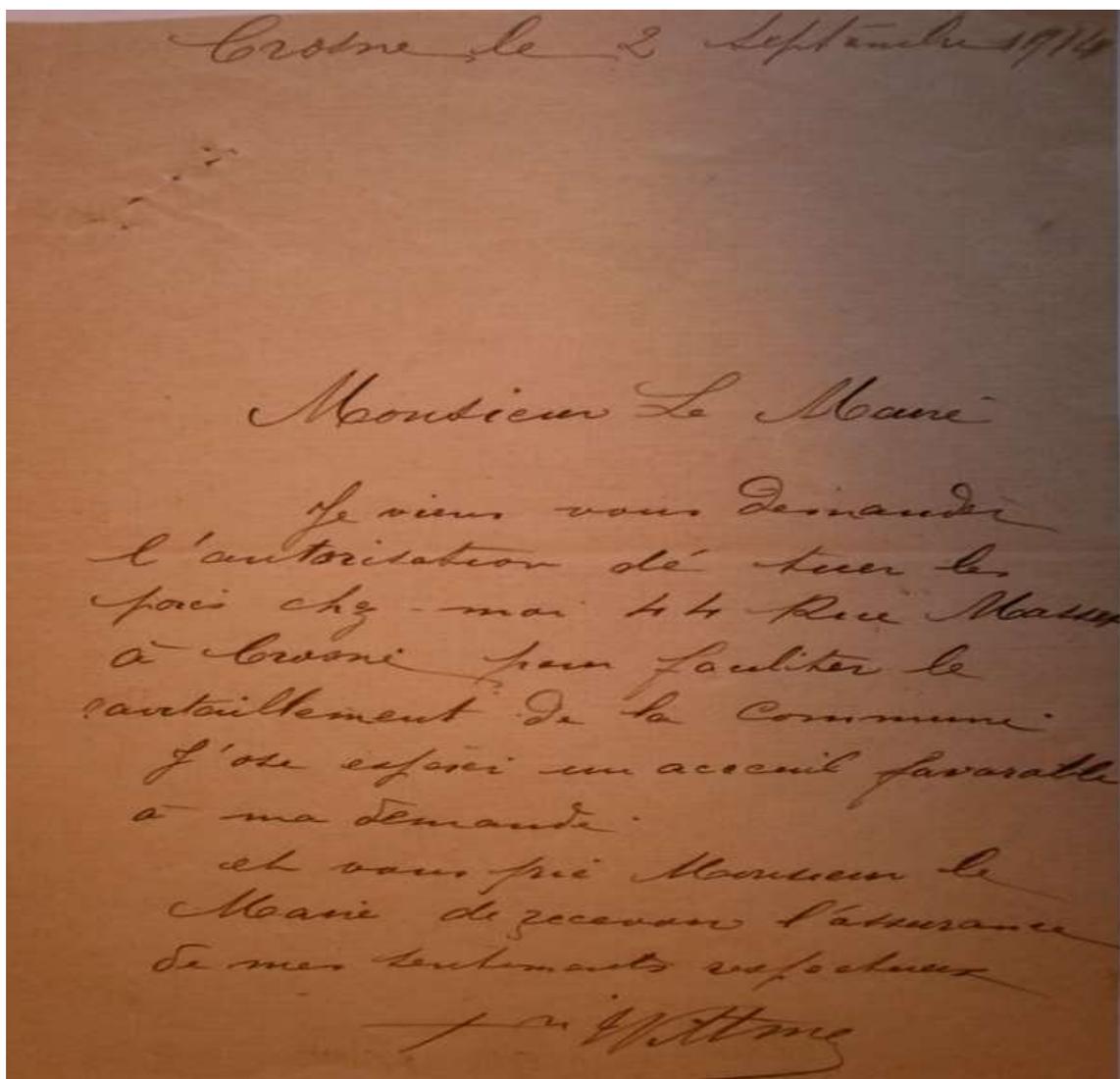
- « indépendamment des soldats partis aux armées et qui reçoivent des allocations, il y a en outre **une centaine de chefs de familles qui chôment complètement** du fait de la guerre ».



- « **La caisse de secours** est épuisée et qu'il n'est plus possible de continuer à distribuer des vivres aux nécessiteux pendant la durée de l'Etat de siège. Le conseil municipal est invité à délibérer sur les moyens à employer pour atténuer le plus tôt possible la misère de la population ».

Le sens civique se dévoile !

Ainsi, le **boucher** se propose pour abattre ses porcs chez lui afin de faciliter le ravitaillement de la commune.



Crosne le 2 Septembre 1914

Monsieur Le Maire

Je viens vous demander
l'autorisation de tuer les
porcs chez moi 44 Rue Masson
à Crosne pour faciliter le
ravitaillement de la Commune.
J'ose espérer un accueil favorable
à ma demande.

et vous prie Monsieur Le
Maire de recevoir l'assurance
de mes sentiments respectueux

Franklin Bouillon

Le député, M. Franklin BOUILLON abandonne ses indemnités parlementaires en faveur des familles nécessiteuses des hommes mobilisés. Il revient 50 Francs à la commune de Crosne.

« Mis au repos, les Anglais vinrent s'établir à Villeneuve-Saint-Georges le mercredi 3 septembre 1914 afin de reconstituer leurs unités. En effet, depuis le 23 août les régiments anglais ont subi avec héroïsme l'assaut furieux des masses allemandes, tout en faisant retraite. Des locaux furent réquisitionnés pour eux à Villeneuve et à Crosnes. Le général Maxvel et une partie de l'état-major furent logés au château de Belleplace ; d'autres généraux et officiers furent placés chez des particuliers.

Les bureaux furent installés dans le château de Bellevue, ancienne résidence de Duplex, leur ennemi des Indes. Deux boutiques de l'avenue Carnot, aux numéros 2 et 29, furent aussi réquisitionnées pour les services auxiliaires.

Le 7 septembre, le duc de Connaught, oncle du roi d'Angleterre, ancien gouverneur du Canada et général de l'armée anglaise, vint en notre ville inspecter les troupes.

Les Anglais quittèrent Villeneuve le 17 octobre 1914. »

Extrait d' « Histoire de Villeneuve-Saint-Georges », H.-V. Dandrieux et Mme A. Dandrieux, Ed. Union Typographique, Villeneuve-Saint-Georges, 1919.

(Sources Alain Senée)



Les rapports avec le **curé de Crosne** sont cordiaux. Pourtant, lors de la séance du 6 septembre, le Conseil municipal refuse d'accorder une sépulture gratuite pour ledit curé, M FREY, qui vient de décéder. « Il doit être considéré comme un citoyen ordinaire ». Le service religieux sera assuré pendant deux ans par le curé de Montgeron.

La guerre, qui devait être éclaircie menace de s'enliser. Les hommes, qui pensaient être rentrés pour les moissons, ne rentrent pas pour s'occuper des terres et de la vigne, avec les conséquences qui en découlent...

Les **chevaux** sont rapidement réquisitionnés. Cette réquisition est souvent vécue très douloureusement. Crosne est un village de 2.000 habitants et il existe, en effet, une proximité physique avec l'animal et donc un rapport affectif particulier.



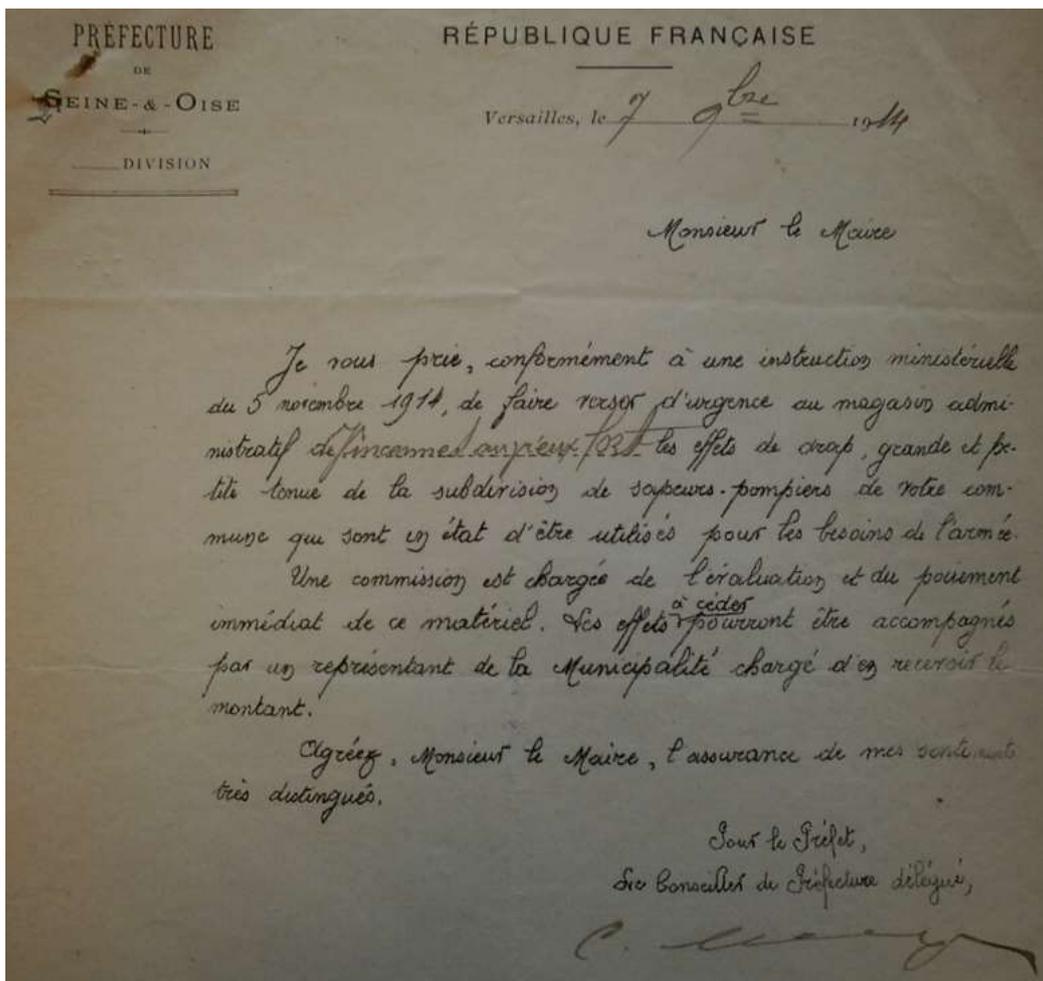
Dans les champs, les femmes ont pris la place des hommes... et des animaux de bât.

Ce sont les femmes d'agriculteurs et de vigneron qui vont alors assurer les durs travaux des champs et des vignes.

Le 12 octobre, de nouvelles listes d'allocations journalières sont acceptées, mais la Commission constate que les prévisions d'aides sont déficitaires. Il est prévu un total de recettes de 1.394,40 Francs et les dépenses s'élèvent à 1.817,09 Francs. En conséquence, après révision, 6 familles sont radiées et 25 mises à l'étude.

Le 16, bien que 3 familles déclarent être dans l'intention de ne plus recevoir d'allocations car deux chefs de familles, GUERIN et DELCROS ne sont plus mobilisés et travaillent, une dizaine de familles sont radiées.

Les besoins aux armées se font déjà cruellement sentir, le corps des Sapeurs-Pompiers est mis à contribution et doit fournir des effets.



Le 22 novembre, une **commission** est nommée pour évaluer les **dommages** causés aux propriétés par le génie militaire dans la zone des forts. Ses conclusions seront rendues le 9 juin 1915.

SAINT-LÉGER

le 9 Juin 1915.

ge 1914-1915. Le Maire de Crosne , à
sultant de Monsieur le Sous-Préfet de Corbeil.
Guerre.

J' ai l'honneur d' accuser réception de votre circulai-
re en date du 5 courant.

Je m'empresse de vous signaler que des dommages occa-
sionnés par des travaux militaires exécutés depuis la mo-
bilisation et dans un but de défense , ont fait l'objet
de réclamations par un certain nombre de propriétaires de
la Commune.

Ces dommages consistent généralement :

1°- En pertes , résultant de la construction de tranchées
dans la partie du Plateau avoisinant le Fort de Villeneu-
ve-St-Georges ;
2°- En dommages causés par la destruction d'arbres ou de
murs et de maison placés dans le même voisinage.

J' ai , par moi-même vérifié l'exactitude de ces
réclamations en ce qui concerne les propriétés de
M. le Baron Gourgaud , MM. Baille-Lemaire et Fils ,
M. Lepageux et La Réunion Protestante , propriétaire
de l'Orphelinat Coquerel.

Pour me permettre de satisfaire complètement aux
instructions de votre circulaire précitée , je vous
serais très obligé de me faire parvenir aussitôt que
possible :

1°- Environ six ou sept modèles réglementaires de
DECLARATIONS DE DOMMAGES RESULTANT DE FAITS DE GUERRE ,
2°- Un même nombre de RECEPISSES de ces déclarations.

Dès que ces réclamations seront dûment formulées - et
ce dans le plus court délai - je vous les adresserai
sans retard.

Je vous prie de bien vouloir agréer , Monsieur le
Sous-Préfet , l' assurance de mes meilleurs sentiments
dévoués.

Le Maire :

Voir la rubrique « Défense de Paris. Batterie implantée sur
le plateau ».

Le 23 novembre la situation financière de la Caisse de secours est signalée comme se détériorant rapidement. Pour y remédier, il est envisagé de « trouver des ressources nouvelles, de supprimer tous les secours à certaines familles, de faire appel à la générosité des premiers donateurs et des notables de la ville ».

La famille VOLAT (1^{er} tué de la commune, mais encore considéré comme disparu ou prisonnier) est de celles recevant une majoration financière.

Nous verrons quelques mois plus tard, le 31 janvier 1915, la mairie demander à Monsieur ALARS, ingénieur d'une importante manufacture de chaussures, de bien vouloir faciliter la fourniture de **galoches** à 51 enfants nécessiteux des écoles.

Malgré les restrictions, il faut que la municipalité assure l'approvisionnement journalier du **pain** à la population, en facilitant sa fabrication ; or, la commune ne compte qu'une boulangerie pour environ 2 000 habitants.

Devant le risque de perdre son boulanger, Monsieur le Maire intervient le 2 décembre pour que l'ouvrier boulanger, le territorial MARECHAL ne soit pas envoyé au front et continue d'exercer son métier.

La dette envers Monsieur PETITOT, qui donnait le pain à ceux qui n'avaient pas de subsistance, ne cessera de s'élever. A plusieurs reprises la commission lui versera des sommes d'argent sans jamais réussir à solder la facture, qui ne cessera d'augmenter.

le 2 décembre 1914.

Monsieur le Commandant
Recrutement. du Bureau de Recrutement de Versailles.
Demande de sursis.

----- 2 -----

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli , une lettre de M. Petitot , boulanger à Crosne , ainsi que le livret militaire du soldat de territoriale , Marcel Maréchal , ouvrier boulanger à son service.

Le soldat Maréchal , a obtenu déjà trois sursis d'appel , mais , étant donné la situation particulière de la Commune qui ne possède qu'une seule boulangerie pour près de 2000 habitants , je vous prie de bien vouloir prendre en considération la demande que forme M. Petitot , à l' effet d'obtenir le renouvellement du dernier sursis accordé à son ouvrier.

Au fur et à mesure de l'appel sous les drapeaux de chefs de familles, de nouvelles demandes de subsides sont enterrinées. La dette contractée par la Commission de secours pour la fourniture de pain aux familles nécessiteuses s'aggrave.

Le service médical gratuit est réorganisé car il est devenu trop couteux. Malgré cela, un service de secours en espèces est organisé à la mairie, dès février 1915, pour **venir en aide aux évacués et réfugiés des régions envahies.**

La municipalité apporte des secours aux familles des tués, mais aussi aux prisonniers de guerre au travers de l'œuvre du « **Vêtement du prisonnier de guerre** ».

Pour couronner tous ces problèmes, en l'absence de gendarmes, les conseillers municipaux doivent également s'acquitter d'une tâche ingrate et, oh combien lourde : celle

de prévenir les familles des combattants, du décès de l'être cher ou de sa disparition.

Parmi les disparus, citons, **Auguste Célestin PICHON** le 23 septembre 1914, **Paul Simon GAUTHEREAU** le 10 octobre 1914, **Emile JOLLY** le 18 décembre 1914, **Georges Abel et Eugène LAFFONT** le 12 janvier 1915, **Alexandre Edouard Léon LEFORT** le 25 avril 1915. (Voir leurs fiches)

BUREAU SPÉCIAL
de
COMPTABILITÉ

20^e Bataillon de Chasseurs à Pied

AVIS DE ~~BLESSURE~~ *Disparition*

Le chasseur Jolly (Emile, Raymond)
Cl. 1914 n° 3880

Fils de et de

Né le à

est signalé comme ayant ~~été blessé~~ *disparu* le *18 Décembre 1914*
et étant actuellement en traitement à l'hôpital de *a. p. d. de Lorette*
(Pas de Calais)

M. le Maire de *Crosnes* est invité à en donner avis à
la famille du militaire domiciliée audit lieu.

Beaune, le *25 Mars 1915*

Le Chef du Bureau spécial de Comptabilité.



5^e Région Vendôme le 26 Mars 1915.

Le Chef du Bureau de la Comptabilité du 30^e
Rt de Chasseurs, a Monsieur le Maire de
Frodé, Canton de Boissy St. Léger S. & O.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'ai reçu de l'Administration de la
Guerre l'avis suivant

Le cavalier Fauthreau Paul Simon né à
Paris 20: le 10 Janvier 1893 est signalé comme
disparu le 10 Octobre 1914 dans la région de
Lille.

Je vous prie d'aviser la famille de ce
militaire qui habite votre ville, Rue
N^o

et de nous accuser réception du présent
avis.

[Signature]

[Circular stamp: RÉGIMENT DE CHASSEURS]

Bien souvent, en raison de la désorganisation d \hat{u} e aux faits de guerre, la famille n'est pr \acute{e} venue que fort tard du d \acute{e} c \acute{e} s de leur proche, tel **Lucien Emile COIPEL** par avis du 2 septembre 1915. Parfois, les familles apprennent la mauvaise nouvelle suite \grave{a} leurs propres recherches. Ce fut le cas notamment pour **Louis TIGRAIN** par avis du 4 janvier 1915 \acute{e} manant de la « soci \acute{e} t \acute{e} fran \acute{c} aise de secours aux bless \acute{e} s militaires ». (Voir leurs fiches)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE SECOURS AUX

Bully-les-Mines LE 4 janvier 1915

BLESSÉS MILITAIRES



Monsieur le Maire.

Il est malheureusement exact que le Soldat
TIGRAIN Louis, 17^e Bataillon de chasseurs à Pied,
3^e Compagnie, né le 8 aout 1883, fils de ADRIEN et
de Célestine BUCHETON, est décédé à notre hopital
le 9 octobre dernier, des suites de ses blessures.

N'ayant pu, par suite de la rapidité avec la-
quelle s'est produit le décès, connaître l'adresse
de Madame TIGRAIN, ni celle de ses parents nous a-
vons du nous borner à prévenir le Ministère.

Nous avons d'ailleurs écrit à Madame TIGRAIN,
le 29 décembre en réponse à sa lettre du 19.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire.

l'assurance de mes sentiments distingués.

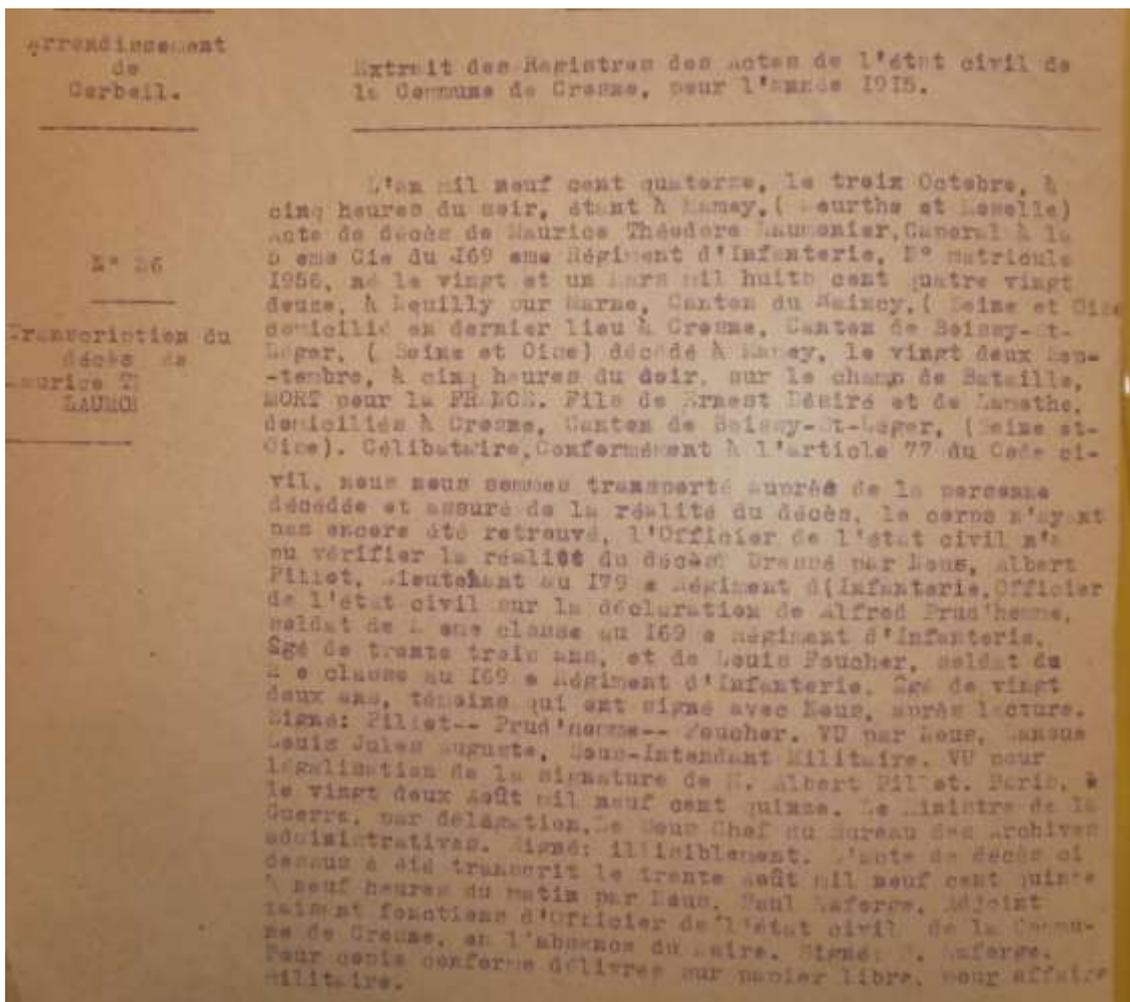
Le DIRECTEUR,

Monsieur le Maire

de CROSNÉ (Seine & OISE)

ANP&S REF. 5. 1107

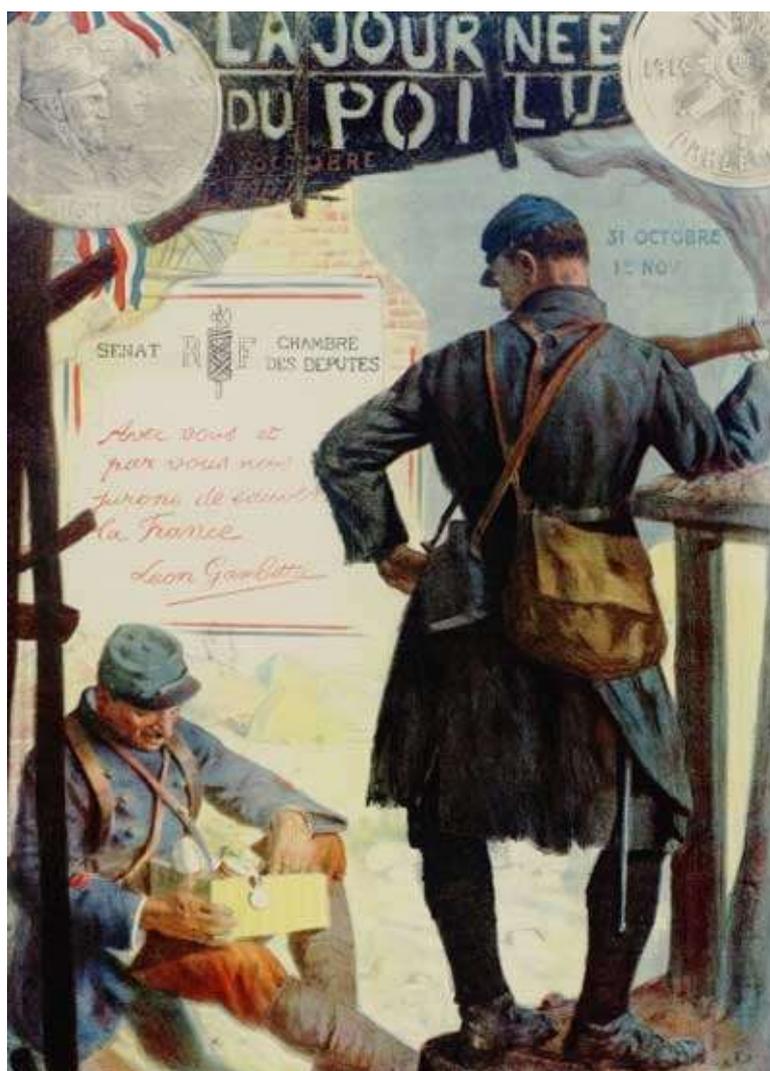
Il faut ensuite transcrire les actes de décès sur l'Etat civil.



(Voir sa fiche)

En seulement 12 mois de guerre, 23 soldats Crosnois sont morts aux champs d'honneur ou portés disparus. La mort de ces derniers sera confirmée plus tard par les armées ou par des tribunaux.

Documents extraits des archives communales et départementales.



Affiche de propagande pour la Journée du Poilu
Illustrateur : Lucien Jonas

Le 5 juin 1915, le soldat **Georges Emile POIRSON** est porté disparu **A l'âge de 17 ans et 8 mois.**

« Mort pour la France »

Il sera le plus jeune tué de la commune.